

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 04/09/2017.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Échevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, MM./HH. Disli, Muradyan, Mouhssin, Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mmes / Mev. Meulemans,

Absent / Afwezig : M./Dhr. Clerckx, Mme/Mev. Laaraj, M./Dhr. Yildiz, Mme/Mev. Dagyarani, M./Dhr. Ozdemir, Mmes/Mev. Bulduk, Warnotte.

Par tirage au sort, M. Mohammad est le premier à voter en cas de vote.

M. Balsat attire l'attention de M. le Président sur le fait que l'interpellation qu'il lui a transmise et qui a été portée à l'ordre du jour de la séance à huis clos ne traite pas de personne, mais de procédures et qu'elle devrait dès lors se trouver à l'ordre du jour de la séance publique, M. le Président accepte et porte le point à l'ordre du jour au point 41, à la condition expresse qu'une situation personnelle particulière ne soit pas évoquée.

Mme Genot posera une question d'actualité sur les dépôts clandestins (point 42).

M. Balsat posera une question d'actualité sur la discothèque de la chaussée de Louvain (point 43) ainsi que sur l'éventuelle ouverture future d'une nouvelle maison de jeunes rue wauwermans (point 44).

1 Communication. Mededeling.

Prise d'acte / Acteneming.

2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 19.06.2017 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 19.06.2017 – Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 19.06.2017.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

3. Politique de la Ville par le développement des quartiers ; programme pluriannuel (2017-2020) ; convention définissant les modalités de subvention ; approbation.

Stadsbeleid via de ontwikkeling van de wijken ; meerjarig programma (2017-2020) ; overeenkomst tot bepaling van de subsidiemodaliteiten ; goedkeuring.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

4. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération 3.8. « Guichet primes » ; Modification de la dérogation au règlement communal « Primes pour l'embellissement des devantures. Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract "As Leuven" ; Operatie 3.8. "Premieloket" ; Wijziging van de afwijking gemeentelijke reglement « Premies voor de verfaaiing van handelsetalages ».

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

5. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération 3.8. « Guichet primes » ; Modification de la dérogation au règlement communal « Primes pour la rénovation du logement ». Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operatie 3.8. « Premieloket » ; Wijziging van de afwijking gemeentelijke reglement « Premies voor de woningrenovatie » .

M. le Président : Plusieurs communes ont demandé à la Région des délais supplémentaires pour la mise en œuvre des contrats de quartiers. La Région a accédé à cette demande en repoussant de deux mois l'échéance de la phase d'exécution du contrat de quartier durable Axe Louvain, ces deux points permettent de s'adapter à cette nouvelle échéance.

M. Roekens : Je pense que c'est une bonne chose que de reculer la date d'échéance de ces subsides. Surtout que, lorsque l'on regarde les budgets encore disponibles dans le cadre de ces subventions, pour les devantures commerciales, il reste 11.000 euros disponibles sur les 30.000 budgétés. Pour les primes à la rénovation, ce sont 85.000 euros des 194.000 euros prévus qui sont encore disponibles. Ces chiffres me déçoivent, je m'attendais à une utilisation plus accrue. Y a-t-il une explication quant à ces montants

importants encore disponibles ?

M le Président : Il s'agit de chiffres d'encours pour 2017, il est normal qu'ils soient peu élevés, car les paiements ne se font qu'à la fin de la procédure. En 2014, nous avons en tout et pour tout délivré 12 primes. Dorénavant, depuis que nous avons instauré ce service de proximité, nous sommes à plus de 300 primes annuelles. Les montants sont engagés. Soyez rassuré, nous allons dans le bon sens et j'aurai l'occasion de communiquer bientôt sur ces chiffres.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

6. Convention entre la Commune et la Zone de police dans le cadre du subside ex-contrats de sécurité et de société. Overeenkomst tussen de Gemeente en de Politiezone binnen het kader van een toelage voor de voormalige veiligheids-en samenlevingscontracten.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

7. Contrat de Sécurité et de Prévention 2014-2017 ; convention 2017 entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et l'asbl Transit Preventie-en Veiligheidscontract 2014-2017 ; overeenkomst 2017 tussen de Gemeente Sint-Joost-ten-Node en vzw Transit.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

8. Convention entre le Centre Hospitalier Universitaire St Pierre et la Commune concernant l'utilisation de la Morgue; exercice 2017. Overeenkomst tussen het Universitair Medisch Centrum Sint Pieter en de Gemeente betreffende het gebruik van het lijkenhuis; dienstjaar 2017.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïkété, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

9. Mission Locale de Saint-Josse ; vérification comptables de l'exercice 2016.

M. Boïkete, échevin : L'exercice 2016 se termine en positif et nous permet d'apurer la perte reportée. Lorsque nous avons repris la mission locale, en 2013, l'exercice accusait une perte reportée de 305.000 euros. L'exercice cumulé est dorénavant en boni de 13.000 euros. Ceci est entre autres dû à une meilleure gestion de la trésorerie, évitant par exemple des majorations de l'ONSS.

L'outil est dorénavant en ordre de marche, ceci sans porter préjudice aux activités de la mission locale. Nous nous trouvons dans une dynamique positive et atteignons l'équilibre avant notre objectif.

Mme Genot : Lorsque je discute avec certains jeunes, parfois un peu découragés de chercher de l'emploi, je leur demande s'ils ont eu l'occasion de se rendre à la mission locale. Ils me répondent parfois s'y être rendus afin de rédiger un CV et s'être vus proposer un rendez-vous un mois après. Vous connaissez les jeunes, lorsqu'ils ont vu une offre d'emploi qui les tente, ils souhaitent le CV rapidement et n'ont pas de patience. Le décalage fait que, un mois après, l'offre est passée et leur motivation à rédiger le CV aussi.

Je pense qu'il est important qu'il y ait un accrochage de ces jeunes, une réaction rapide lorsqu'ils passent la porte. Ne pourrait-il pas y avoir un guichet qui permette, sans effectuer d'accompagnement conséquent, d'apporter une petite aide rapide pour ces gens ? Afin qu'ils ne se découragent pas.

Un petit élément, nous donnons tout de même un gros subside, d'un montant de l'ordre de 320.000 euros. Il est indiqué dans la décision que le Collège peut vérifier la comptabilité, a-t-il fait usage de cette possibilité ?

M. Boïkete : À propos du CV, nous avons déjà réfléchi à cette question. Nous avons songé à un « CV minute » qui serait réalisé par les conseillers du service emploi / formation. La réflexion a mené à la conclusion qu'il était très difficile de rédiger un CV dans la journée. Cela demande un travail d'accompagnement, d'échange avec le demandeur d'emploi. Il est vrai que nous sommes confrontés à ce problème de jeunes qui viennent une fois, qui poussent la porte et puis que l'on ne revoit plus, car ils n'ont pas obtenu immédiatement ce qu'ils cherchaient. C'est pour cela que nous avons mis en place le guichet mobile qui a été initié par mon prédécesseur.

Il y a une réflexion à mener sur le CV. C'est un travail sérieux, je suis les conseillers qui me disent que réaliser cela en une matinée peut malheureusement *in fine* être préjudiciable au chercheur d'emploi.

Mme Genot : Peut-être pourrions-nous trouver un compromis entre le CV minute et le CV un mois plus tard...

Prise de connaissance – Kennisneming.

M. / Dhr. Clerckx entre en séance / treedt in zitting.

10. Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse, vérification comptables de l'exercice 2016. Sociaal Vastgoedkantoor van Sint-Joost, nazicht boekhouding van dienstjaar 2016.

M. le Président : Là aussi, les choses vont dans le bon sens avec un boni à l'exercice 2016 de 111.000 euros.

Mme Genot : Clairement, il s'agit d'une bonne nouvelle, nous avons de plus en plus de biens que l'on peut proposer aux personnes à des personnes qui ont besoin de loyers plus raisonnables.

Je vois par ailleurs que l'on se désengage de la tour Saint-Lazare. Celle-ci a été construite dans les années 70 et présente régulièrement des problèmes de chauffage, d'eau, *etc.* La copropriété est composée de nombreux petits propriétaires pauvres et de quelques multipropriétaires. Il y avait eu un choix que l' AIS entre dans cette copropriété en y acquérant certains biens. Ceci afin d'analyser ce qu'il était possible de faire afin que la situation cesse de s'aggraver. Que l' AIS puisse apporter son expertise. En nous désengageant de cette situation, ne va-t-on pas se retrouver avec des gens dans le froid ou sans eau ? Ceci sans levier afin de modifier la situation. Comment voit-on le futur de cette tour ?

M. Roekens : Je constate dans le rapport d'activité que deux logements de cette tour sont cédés à l' AIS d' Etterbeek. Est-ce une pratique courante que de céder des logements à d' autres AIS ? Quelles sont les raisons qui nous poussent à céder à d' autres AIS des logements sur le territoire communal ?

Je constate que l' AIS gère également des logements à Forest, à Anderlecht. Pourquoi ne pas se contenter du territoire communal, ou, à tout le moins, aux communes limitrophes ?

M. Balsat : Je me pose la question de savoir si le désengagement n' est pas un prétexte à un projet immobilier de plus grande envergure. Je crois savoir que de plus en plus de propriétaires sont en train de vendre.

Lors de l' exercice précédent, nous avons d' importants arriérés locatifs, je vois que nous sommes maintenant en boni, un travail spécifique a été mené ?

M. Boïkete : Par rapport à la tour Saint-Lazare, il faut savoir qu' un gros travail a été réalisé par l' AIS et la commune. Notamment par rapport à des problèmes d' assainissement de canalisations. Il y a eu là un investissement important de notre part.

Un gros travail a également été réalisé au niveau des accès du bâtiment notamment, un nouveau système de parlophones a également été installé.

Par rapport au désengagement de l'AIS de ce bâtiment. Nous sommes partis du constat que l'AIS était trop importante, avait trop de logements, trop de logements de mauvaise qualité. Nous avons dès lors réduit le nombre de logements. Nous avons sorti du portefeuille des logements ne répondant plus aux normes et avons acquis des logements de meilleure qualité.

Par rapport aux logements de la tour Saint-Lazare, les AIS essayent d'avoir un peu de tout : du studio aux 3 chambres. L'AIS d'Etterbeek manquait de studios pour lesquels elle avait énormément de candidats et a pris contact avec nous comme ils l'ont fait avec d'autres AIS. Les envies convergeaient et affaire fut faite. Nous avons donc vendu des logements à Saint-Lazare, après avoir réalisé le travail d'assainissement dont j'ai parlé.

Par rapport aux arriérés, il y a effectivement une gestion beaucoup plus active qui est réalisée à ce niveau. Il vaut effectivement mieux réagir au plus tôt lors de défauts de paiement plutôt que de laisser la situation s'aggraver.

Au niveau du volet financier, nous avons également travaillé sur le vide locatif. Nous essayons de rénover les logements plus rapidement et avons revu un certain nombre de dépenses. Nous avons aussi travaillé sur la trésorerie avec des lignes de crédit qui permettent là aussi d'éviter des pénalités ou des intérêts. Une meilleure gestion des subsides est également réalisée.

M. Balsat : Une autre question concernant l'AIS, il s'agit du rez-de-chaussée qui devait initialement être attribué, suite aux compensations urbanistiques du projet de la Silver Tower. Des habitants le verraient bien transformé en laverie publique, peut-être communale.

Au niveau des acquisitions dans le quartier nord, elles étaient destinées à être gérées par l'AIS. Je suppose que tous les habitants des étages supérieurs seront repris dans le futur dans le parc locatif.

M. le Président : Nous n'en sommes pas là, lorsque la question se présentera, je vous répondrai. Par rapport à votre première question, le choix n'a pas encore été arrêté par le Collège, les projets sont en cours.

Mme Genot : Par rapport à la liste d'attente, des dérogations ont-elles été accordées ?

M. le Président : Non, aucune, à l'exception de situations exceptionnelles telles qu'un accident grave comme un incendie, *etc.*

Nous sommes pour le plus grand respect de la liste d'attente, des règles.

Prise de connaissance – Kennisneming.

11. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la

Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3, 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

Mme Genot : J'observe un budget contentieux qui ne cesse d'augmenter, quels sont les litiges ?

M. le Président : Il s'agit le plus souvent de la régularisation de situations. Par exemple, suite à une condamnation en notre défaveur.

Mme Genot : Sommes-nous entrés dans de nouvelles joutes juridiques, perd-on plus souvent que par le passé ?

M. le Président : Le dossier ici concerne une entreprise dont je ne citerai pas le nom, celle-ci a travaillé avec la rénovation urbaine au début des années 2000. Le contentieux s'est poursuivi et il y a enfin une décision de justice. Nous nous y plions.

Mme Genot : Cela vaut parfois la peine de procéder à un accord à l'amiable.

M. le Président : Il est vrai, mais, pour l'image de la commune, en 2013-14, était-il opportun de procéder à un accord à l'amiable avec des gens qui n'avaient peut-être pas été exemplaires ?

Mme Genot : J'observe également que l'on procède à l'acquisition de licences Windows pour le lycée Guy Cudell, a-t-on envisagé de passer à du logiciel libre ?

M. Boïkete : Ici, il s'agit de licences serveur. Par ailleurs, Microsoft pratique une politique de prix avantageuse pour les écoles. Pour les suites bureautiques *etc.* Il s'agit de prix presque modiques.

Mme Genot : Si Microsoft offre des licences bon marché aux jeunes, c'est, car ils savent que ceux-ci risquent de se tourner vers leurs solutions une fois adultes.

M. Boïkete : Attention, libre ne rime pas avec gratuité.

Mme Genot : Certes, mais cela permet d'investir dans des entreprises locales, je pense que l'on devrait mener cette réflexion.

Prise de connaissance – Kennisneming.

12. Contrat de Mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune (SJO-021) ; 20^{ème} renouvellement. Mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente (SJO-021) ; 20^{de} Hernieuwing.

Mme Genot : Le contrat que l'on passe avec la Région spécifie que l'on va essayer d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun. Il prévoit également une présence policière place Saint-Josse et à Madou. C'est une bonne chose, actuellement, le site propre n'en est plus un. Cette présence est prévue le matin et le soir, en semaine. Je pense qu'elle serait également utile le week-end.

Je pense également qu'il est nécessaire que l'on aille plus loin que ce qui est prévu dans le contrat de mobilité avec la Région. Les sites propres sont mal indiqués et des personnes s'engagent parfois dessus de bonne foi.

M. le Président : Vous avez raison et je vous rejoins. Les travaux devraient normalement débuter dans quelques semaines.

Ce projet devrait permettre de mettre fin au rond-point Madou et d'améliorer la situation dans la rue Scailquin. La commune s'est engagée en 2013 à renoncer à la présence de la pompe à essence. Dans l'avenant rédigé en juin, nous avons précisé que les travaux allaient commencer et que la pompe à essence allait disparaître.

La disparition de la pompe à essence améliore qualitativement l'espace public. L'amélioration est également valable sur le plan environnemental et de santé publique. C'est quelque chose qui n'est plus souhaitable dans le centre-ville.

Mme Vandenaabeele : J'ai vu dans le contrat, je pense à l'article 7, que la commune s'engage à établir un rapport circonstancié. Est-ce que ce rapport sera consultable ?

M. le Président demande à M. le secrétaire communal de demander à la direction circulation routière de faire parvenir un rapport sur le contrat de mobilité et les actions menées dans le cadre de ce contrat.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

13. Budget communal pour l'exercice 2017; service ordinaire - modification n° 1 ; service extraordinaire - modification n° 2. Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2017 ; gewone dienst; wijziging nr 1 ; buitengewone dienst ; wijziging nr 2.

M. le Président : La situation est en amélioration à la modification budgétaire avec une amélioration de 467.470 euros par rapport à la situation initiale. Nous terminons l'année 2017 avec 531.719 euros.

Les recettes sont améliorées, vous le voyez notamment au niveau des transferts. Il s'agit notamment de l'aide de la Région que nous avons pu inscrire à moitié et que l'on peut maintenant inscrire dans sa globalité. Au niveau des dépenses, nous parvenons à répondre aux demandes des différents départements sans devoir grever le budget, la situation va dans le sens que nous avons tracé en début de législature.

Nous déposons trois amendements en séance.

Le premier concerne un amendement afin de permettre le remboursement à des employeurs de congés politiques de mandataires communaux, un nouvel article budgétaire est créé pour ce faire. Le cas s'est présenté, un employeur a pris contact avec la commune.

Les deux autres modifications sont à l'extraordinaire.

La première concerne l'équipement de la rue Royale, en mobilier notamment. Nous ne

possédons pas le mobilier des services communaux logés avenue des Arts . Celui-ci fait partie du contrat de location du bâtiment. Le montant est estimé à 120.000 euros par les services.

La seconde concerne l'achat de containers aménagés pour le site du stade Georges Pètre. Il y a un problème avec les sanitaires du club de football. Le bâtiment va faire l'objet d'une rénovation complète dans le futur. L'idée est ici d'acheter des modules sanitaires de base. Ceux-ci pourront être utilisés de manière temporaire puis réutilisés dans le cadre d'autres travaux.

Mme Genot : Lors du débat sur le budget à l'ordinaire, il avait été évoqué qu'une série de dépenses en combustibles avaient été diminuées ainsi que l'eau. Cela nous semblait peu tenable et l'on nous avait répondu que l'on avait fait des investissements, d'isolation notamment. Ce n'était pas très crédible et, en effet, on voit ces postes augmenter à nouveau. Je m'attends d'ailleurs à une poursuite de ces augmentations lors du prochain ajustement.

Au niveau de l'extraordinaire, on observe une accélération. Nous étions initialement en boni de 3.535.000 euros, nous passons dorénavant à un mali de 954.000 euros. Cette situation me paraît inquiétante vu l'ampleur des investissements réalisés. Nous avons fait le choix d'acheter une nouvelle maison communale. Ce n'est pas —à mon sens— le besoin urgent et primordial de la population. Je ne voudrais pas que cette dépense nous pousse à revoir d'autres investissements importants pour les besoins de la population.

J'ai par ailleurs quelques questions techniques. Page 12, dans la présentation détaillée de l'ordinaire, il est question de ristournes qui passent de 1.000 à 5.000 euros, je me demande ce que cela représente.

Page 14, la participation des parents dans les écoles augmente de 50.000 euros alors que l'on a voté une diminution de cette participation. Pourriez-vous m'expliquer cette augmentation ?

Page 15, à nouveau ces ristournes qui augmentent, qu'est-ce que cela recouvre ?

M. le Président propose que M. Roekens procède à son interpellation, dans la mesure où son intervention rejoint le sujet du point.

M. Roekens : En janvier de cette année, le Collège a décidé d'instaurer la gratuité pour l'accueil extra scolaire, mais ceci uniquement dans les écoles francophones. Le service restant payant dans l'école néerlandophone de la commune. Je m'attendais à ce qu'un montant soit inscrit afin de changer cela dans la modification budgétaire, ce n'est pas le cas. J'irai jusqu'à qualifier cela de discrimination. Pourquoi perdure-t-elle, pourquoi ne trouve-t-on pas de solution pour instaurer la gratuité pour tous les élèves, qu'ils soient francophones ou néerlandophones ? Je regrette vivement qu'aucun budget ne soit prévu dans la modification à cette fin.

M. Balsat : Équipements pour la rue Royale 284, l'argument est d'éviter que le bâtiment ne se retrouve squatté. Je ne comprends pas. La commune va signer l'acte authentique le 31 octobre. Il y a d'autres alternatives afin d'éviter que ce ne soit squatté, nous avons un concierge. Nous sommes tout de même à 100.000 euros à la place de 40.000.

M. le Président : Dans les éléments que j'ai avancés, j'ai mis en avant le fait que nos fonctionnaires de l'avenue des Arts n'étaient pas propriétaires de leurs meubles. Lorsque nous emménagerons, l'acquisition de mobilier sera nécessaire. Il s'agit ici d'une

estimation de la dépense.

L'opération est positive pour la commune. Il s'agit d'une opportunité extraordinaire. Je rappelle que sur les 5 millions de l'achat, quelque 4,5 millions environ sont pris en charge par le FRBTC. Nous serons propriétaires, nous n'aurons plus à payer de loyer et nous sous-louons l'espace avenue des Arts jusqu'à la fin du contrat de location.

Pour répondre à Mme Genot, au niveau des dépenses en énergie. Nous avons —au cours de cette législature— diminué notre empreinte énergétique de quelques 500.000 euros. Je n'ai pas le détail, mais nous passons d'un montant de l'ordre de 3 millions à 2,5. Nous avons réalisé un effort considérable, mais il y a des services que l'on ouvre, nous passons de 4 à 7 crèches, cela représente un coût énergétique qui n'est pas subsidié par les autorités supérieures. Il y a donc des coûts inéluctables malgré le fait que ce soient des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique.

Sur la question de l'extraordinaire, je rappelle que —pour l'essentiel— ces opérations ne sont pas réalisées. Nous arrivons à un taux d'exécution qui est supérieur à ce que l'on a pu réaliser par le passé, mais cela reste tout de même faible : de l'ordre de 22 à 25%, nous espérons arriver à 30%. Il s'agit en fait de possibilités que nous nous donnons afin de pouvoir réaliser des opérations, sans certitude de pouvoir les mener à terme. L'augmentation que vous observez est due à des possibilités que nous avons eues récemment, notamment dans le quartier Nord.

Sur la question de la garderie, il s'agit de quelque chose d'essentiel pour nous. Tout comme vous je pense, nous estimons qu'elle devrait être gratuite. On parle d'école gratuite, mais en réalité, ce n'est pas le cas, nous le savons.

À Saint-Josse, nous nous sommes dit, pourquoi ne commencerions-nous pas par les garderies ? Nous avons étudié le dossier et l'avons déjà fait, à partir du premier janvier, dans les écoles francophones.

Vous m'interrogez, pour la deuxième fois, sur les garderies à l'école néerlandophone. Du côté néerlandophone, un autre système est en place et il n'y a quasiment pas de garderie. On y trouve un système payant qui s'appelle de l'accueil extra-scolaire sur le socle d'une ASBL : de Buiteling qui accueille le tout-venant, pas uniquement les enfants de l'école. Environ 80 enfants sont accueillis, ceux-ci payent en moyenne 550 euros par an.

À côté de Buiteling, depuis le premier septembre 2016, nous avons pour la première fois instauré la garderie gratuite à l'heure du midi à l'école néerlandophone. Nous avons engagé du personnel communal pour ce faire.

Aujourd'hui la réflexion est là, au Collège, à l'administration : « Bascule-t-on vers un régime de garderies complètes, à l'instar de ce que l'on réalise du côté francophone ? ». Le traitement est alors le même pour tout le monde : garderie gratuite.

Nous sommes favorables à la gratuité de la garderie. Nous avons demandé à la direction de l'école Sint-Joost-aan-Zee, à de Bredeschool qui réalise de l'accueil extra-scolaire au sein de l'école et à l'administration de nous faire une proposition. Nous l'attendons et l'analyserons, c'est une première chose : la commune de Saint-Josse est prête à prendre en charge la garderie.

Il y a ensuite la question de Buiteling. Le contrat se termine au mois de juin et il n'est pas

normal que la commune débourse 50.000 euros de location pour eux. Toutes les associations abritées dans des bâtiments communaux payent un loyer. Ici, nous réalisons un effort alors que nous ne sommes en fait pas dans le schéma de la garderie. Je me suis engagé, avec Mme Meulemans, à les rencontrer. Nous allons leur signifier que nous avons un problème. Nous nous rendons compte que, *in fine*, il y a une iniquité.

Nous avons aujourd'hui tous les éléments en main, nous avançons dans ce dossier.

Quel est le planning des travaux ? Gratuité de la garderie à partir du premier janvier 2018. Nous entamons le dialogue avec de Buiteling auquel nous allons expliquer que nous réalisons la garderie au sein des écoles communales.

Je ne peux malheureusement pas répondre aux questions techniques de Mme Genot car notre responsable du budget est absent, je propose de prendre note des questions et de revenir vers vous.

Mme De Pauw et M. Jabour quittent la séance et reviennent avant le vote.

Le point est porté au vote et adopté avec 16 voix favorables pour 5 votes défavorables et une abstention.

Oui / Ja :

Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

Non / Neen :

Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele.

Abstention / Onthouding :

Geoffroy Clerckx.

Approuvé - Aangenomen.

14. Receveur communal : levée de la garantie bancaire déposée pour garantie de sa gestion. Gemeenteontvanger : opheffing van zijn bankwaarborg om zijn beheer te waarborgen.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

15. Régie Communale Autonome ; caution sur le marché d'emprunt pour le

financement des dépenses d'investissements prévues au plan d'entreprise de l'exercice 2017 ; garantie de la Commune. Autonome Gemeentelijke Regie ; borg op de opdracht van lening voor de financiering van de investeringsuitgaven voorzien in het ondernemingsplan van dienstjaar 2017; waarborg van de Gemeente.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

16. Régie Communale Autonome : comptes et bilan 2016 ; Rapport d'activité 2016 ; Plan d'entreprise 2017 ; Communication. Autonome Gemeentelijke Regie : rekeningen en balans 2016 ; Activiteitenrapport 2016 ; Ondernemingsplan 2017 ; Mededeling.

Mme Genot : Par rapport à l'emprunt que l'on nous demande de garantir, une seule offre a été réceptionnée. Cela me dérange pour un emprunt de cette ampleur.

M. le Président : Un marché public a été réalisé selon les procédures et dans les formes. Un seul prestataire a soumis une offre.

M. Roekens : Au sujet du plan d'entreprise 2017 de la Régie communale autonome, il parle uniquement des ateliers Mommen. Un point très positif en est la rénovation qui a débuté et qui va augmenter fortement la qualité de vie des occupants. J'en profite pour féliciter tous ceux qui travaillent, éventuellement depuis des années, sur ce dossier. Dossier très difficile avec les Monuments et sites qui ont posé certaines conditions difficiles à respecter.

Il y a par contre quelques éléments négatifs, je les ai déjà évoqués par le passé. Il y a la question de la gestion locative qui avait été confiée à une société privée. Ceci entraînait pas mal de coûts pour les habitants. Celle-ci s'est désistée au début de l'année. J'espère que la commune va trouver une solution moins onéreuse pour les habitants.

Je voudrais évoquer la situation qui est en train d'envenimer la relation entre les occupants et la commune. Beaucoup d'occupants sont d'avis qu'il y a un manque de concertation entre la commune et l'asbl qui gère les intérêts des occupants. Notamment sur la décision de supprimer le salon, cet espace qui est un peu le cœur des ateliers Mommen, des expositions y sont notamment réalisées. Cet espace sera transféré vers le rez-de-chaussée. Cette décision a été mal vécue par de nombreux occupants et je souhaite faire remonter cette information

Je regrette également le manque d'intégration des ateliers dans la politique culturelle de la commune, bien que je n'avance pas que ce soit uniquement la faute de la commune.

M. le Président : Nous sommes tout le temps positifs et constructifs avec tous les opérateurs et partenaires, encore plus dans le cas d'artistes logés chez nous. Cependant, pour un dialogue, il faut être deux. Ce dialogue n'a pas pu s'établir à un moment. Depuis quelques mois, nous sentons une volonté, dans le chef du groupe de travailler avec les

autorités communales. En tant que bourgmestre, j'encourage à créer des convergences entre les différents opérateurs culturels de la commune et les ateliers, c'est évident ! Nous sommes demandeurs également de les désenclaver davantage.

M. Jassin : La gestion des logements par une entreprise privée s'est caractérisée par une communication assez difficile entre cette entreprise, les locataires et les ateliers. Le résultat en est que cette société s'est désistée. Nous avons décidé de relancer un marché et de nous orienter vers une société de gestion des logements qui serait une société d'économie sociale.

Au niveau du salon, nous avons demandé aux personnes d'intégrer le rez-de-chaussée des ateliers. Nous pensons que le salon a besoin d'une meilleure visibilité par rapport à l'extérieur. À l'heure actuelle, le dialogue avec cette association est difficile. Dans le chef du conseil d'administration des ateliers et de la commune, nous désirons une meilleure visibilité et un travail orienté vers l'extérieur, vers le public plutôt que vers l'intérieur, comme c'est le cas actuellement. Actuellement, le salon se trouve à l'intérieur, la communication est compliquée, il y a une porte d'entrée qui doit être ouverte pour pouvoir accéder aux ateliers et elle ne l'est pas toujours. Le souhait est d'ouvrir le salon à un public plus large qu'il ne l'est actuellement.

Mme Genot : Dans le plan d'entreprise de la régie communale autonome, il est question de partenariats de type public-privé, de quels partenariats est-il question exactement ?

M. le Président : Ils n'ont pas été plus avant et ont uniquement mentionné que cela fait partie des possibilités, il n'y a pas de projet concret à ce stade-ci.

Prise de connaissance – Kennisneming.

17. Ordonnance relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public ; plan triennal d'investissement 2016-2018 ; Projets DTI, DTD et URE bâtiments et logements ; approbation du programme. Ordonnantie betreffende de toekenning van subsidies bestemd om investeringen van openbaar belang aan te moedigen ; driejarig investeringsplan 2016-2018 ; Projecten DID, DOD en REG gebouwen en woningen ; goedkeuring van het programma.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoun, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

18. Enseignement secondaire ; Lycée Guy Cudell ; R.O.I. et projet d'établissement.

M. Mouhssin : Je salue quelques modifications apportées telle que l'ajout du mot accès en page 3.

Je salue également la fin de l'exclusion d'un certain nombre d'élèves, tel que ceux qui arrivaient en retard. Dorénavant, c'est uniquement l'accès aux cours qui sera refusé et non l'accès au bâtiment. Il est précisé que ces élèves devront patienter à la salle d'étude ou à la bibliothèque. De tels locaux existent-ils ?

M. Boïkete : La salle d'étude existe déjà et une bibliothèque est en projet.

M. Mouhssin : Pour nous il est important d'avoir l'avis de l'ensemble des acteurs. En annexe est joint un projet de PV, sous réserve d'approbation.

J'ai pris la précaution de prendre contact avec un représentant syndical. Celui-ci m'a rapporté que les PV de la CoPaLoc n'étaient jamais approuvés, car il y aurait un désaccord total avec la manière dont ils sont rédigés. Certains délégués syndicaux estiment qu'ils ne reflètent pas ce qui a été dit.

M. Boïkete : Les deux réunions se sont déroulées en fin d'année scolaire. Comme vous le mentionnez, ce PV est sous réserve d'approbation. Lors de cette approbation, si il y a des remarques, elles seront entendues et intégrées si besoin est.

M. Mouhssin : Lors de l'approbation du règlement précédent, nous avons été confrontés au même problème et avons demandé pourquoi ces réunions n'étaient pas tenues plus tôt dans l'année afin de permettre que le P.V. soit disponible et approuvé au moment du débat.

Nous devons nous appuyer sur un document qui est la vision du pouvoir organisateur et/ou de l'administration et qui n'est pas approuvé par les autres parties. Dès lors, ce document n'est en fait pas un PV.

Le point 1 du document est l'approbation des PV des 24, 27 avril et 3 mai. Ces PV n'ont pas été approuvés. Je signale qu'il y a apparemment un problème d'approbation des PV de la COPALOC, nous n'avons dès lors aucune information du point de vue des syndicats.

M. Boïkete : M. Mouhssin, vous vous focalisez sur cette instance de discussion qui a une compétence d'avis, qui ne sont pas contraignants. Avis qui ne sont par ailleurs valables que lorsqu'il y a unanimité.

Les deux documents pour lesquels nous demandons l'aval du Conseil ont été discutés au sein de l'établissement par l'ensemble de l'équipe éducative, pas uniquement par les délégations syndicales.

Mme Genot : Avoir ces PV exhaustifs avec l'avis des différentes parties est d'autant plus important que l'opposition n'est pas invitée à ces COPALOC dans notre commune, ce qui est par contre le cas à Uccle et à Saint-Gilles. La moindre des choses est dès lors de faire la transparence sur les débats qui se tiennent au sein de cette commission.

M. Mouhssin : J'ai observé une évolution au niveau des PV. Il y a quelques années, on pouvait y trouver l'avis de chaque personne. Aujourd'hui, on y retrouve plus que les présences et les décisions.

Par ailleurs, sur l'accès, c'est positif. Sur le point 2, je suis ravi que vous ayez intégré

l'avis de M. Balsat qui —concernant l'usage du téléphone portable— avait demandé qu'il y ait un degré de mesure qui soit pris.

En 2014, toujours sur les portables, trouvez-vous raisonnable, encore aujourd'hui, d'interdire les smartphones mais pas les GSM basiques ? Les ordinateurs portables sont également interdits alors qu'il s'agit d'un outil de travail. Serait-il possible de supprimer en page 5 le volet concernant les portables et outils connectés à internet ?

En 2014, vous nous aviez déclaré souhaiter envoyer un courrier au CECP à ce sujet, l'avez-vous fait, si oui, quelle fut la réponse ?

Page 8, vous aviez décidé de mettre un passage indiquant qu'en aucun cas l'école ne pourra être tenue responsable des dommages causés ou subis par un élève qui aurait quitté l'établissement sans autorisation. Je pense que vous mettez là certaines familles, au niveau des assurances, face à un risque grave. Toutes les familles n'ont pas les assurances adéquates. Or, à un moment, ils vous confient leur enfant. Il est possible que certains enfants ou élèves fassent une bêtise. Nous disposons aujourd'hui d'une assurance qui permet de couvrir ces enfants si ils retournent à la maison, même si ils ont quitté l'école sans autorisation.

Je redemanderai que l'on supprime ce passage, page 8 : « en aucun cas l'école ne pourra être tenue pour responsable des dommages causés ou subis par un élève qui aura quitté l'établissement sans autorisation écrite dans le journal de classe ». Car il pourrait placer des parents dans une situation financière grave alors qu'ils auraient confié leur enfant à l'école.

Je reviens sur la question de la diffusion de documents. Il est important que les jeunes puissent s'exprimer dans leur école, y avoir une activité citoyenne, faire des pétitions. Vous avez décidé que le débat politique n'avait pas sa place au sein de l'établissement y compris dans les cours de récréation. J'ai toujours trouvé cela dommage, je pense que l'on devrait développer cela.

Point 20 : liberté d'expression. Je reviens sur ce que j'avais dit en 2014 : vous indiquez « La liberté d'expression est un droit qui s'exerce dans le respect des autres et des lois. Sans autorisation écrite préalable, il est interdit de diffuser à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire, sur quelque support que ce soit, des contenus contrevenants aux droits d'autrui. ». En lisant ceci, on peut en conclure que le pouvoir organisateur a la liberté d'autoriser la diffusion de contenus contrevenants aux droits d'autrui. Je propose de modifier ce passage.

Je terminerai par le code vestimentaire. À l'époque, le groupe CDH avait estimé qu'une évaluation était nécessaire. À mon sens, cette évaluation a été réalisée dans le cadre de l'analyse de l'établissement scolaire réalisée récemment. Je sais que ce rapport est censé être confidentiel. Dans la mesure où vous ne tirez aucune conclusion de ce rapport, je considère comme de mon devoir de divulguer les passages à même d'éclairer le citoyen. En voici un : « Le code vestimentaire imposé sans concertation par le pouvoir organisateur n'est concrètement pas appliqué. D'une part, il occupe une importance que les acteurs lui démentent eu égard aux challenges que rencontre le lycée. D'autre part, il paraît trop éloigné des aspirations du public accueilli. L'application du règlement est à géométrie variable au gré des incidents et des événements. »

Pour moi, le vrai problème est là, lorsque vous avez un règlement qui est appliqué au petit bonheur la chance, cela pose un vrai problème. Au bout de trois années, lorsque vous constatez que ce règlement vestimentaire ne peut être appliqué, la seule solution,

pour que le reste du règlement reste crédible, c'est de se dire, tout ce volet vestimentaire applicable aux élèves, il faut le supprimer. Je le propose à nouveau ce jour.

M. Boïkete : Ces deux documents ont été approuvés par l'ensemble de l'équipe éducative, je pense que dans ce domaine, l'équipe éducative est souveraine, je proposerai dès lors de ne pas mettre en cause leur travail.

M. Mouhssin : Quant au courrier que j'ai mentionné, l'avez-vous envoyé ?

M. Boïkete : Je ne l'ai pas envoyé.

M. Muradyan quitte la séance et revient avant le vote.

Le point est porté au vote et adopté avec 16 voix favorables pour 6 votes défavorables.

Oui / Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïkete, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara .

Non / neen :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele.

Approuvé – Aangenomen.

Ahmed Mouhssin quitte la séance / verlaat de zitting.

19. Avenant n° 6 au bail de location pour les locaux sis rue de l'Alliance, 16 entre la commune de Saint- Josse-ten-Noode et la S.A. Parking Scailquin. Aanhangel nr 6 bij de huurovereenkomst voor de lokalen gelegen Verbondsstraat, 16 tussen de gemeente Sint-Joost-ten-Node en de N.V. Parking Scailquin.

M. Balsat : Je souhaiterais savoir où la commune souhaite en venir. Cela fait plus de trois années que l'on n'a de cesse de voter des avenants à ce contrat.

M. le Président propose à M. Balsat de revenir lors du prochain Conseil avec une question sur l'état d'avancement du dossier afin qu'il puisse amener une réponse détaillée et préparée.

M. le Président : Lors du précédent Conseil nous avons pris la décision de poursuivre l'avenant, mais en modifiant la clause concernant la pompe à essence. Pourquoi ? Car les travaux commencent.

20h58 départ de M. Mouhssin.

M. Clerckx : Nous souhaitons tout de même voter ce point.

Le point est porté au vote et adopté avec 16 votes favorables pour 5 abstentions.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara.

Abstentions/Onthoudingen :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele.

Suivent les justifications d'abstention.

M. Balsat : Cette abstention est un signe de notre agacement.

Approuvé – Aangenomen.

20. Fabrique d'église Saint-Josse, compte de l'exercice 2015. Kerkfabriek Sint-Joost, rekening van dienstjaar 2015.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

21. Nederlandstalige Aangelegenheden : Gemeentelijk Cultuurbeleidsplan 2013-2019 ; samenstelling van de Nederlandstalige Adviserende Cultuurraad ; wijziging.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

22. Cohésion sociale ; rapport 2017 - activité 2016.

Mme Genot : Au niveau du rapport, il n'est pas toujours aisé de voir combien d'enfants peuvent être accueillis et quand, en école de devoir par exemple. Nous nous rendons bien compte qu'il y a un manque de places. C'est dans le rapport et sur le terrain, les parents nous le disent.

Il y a également certains besoins spécifiques : pour des enfants dans l'enseignement

secondaire néerlandophone par exemple. Il est difficile de se rendre compte si une démarche est entreprise pour résoudre ces problèmes. On en constate uniquement la présence.

Dans le rapport, il est indiqué que certaines personnes ne bénéficient pas d'allocations familiales alors qu'ils devraient. Est-ce que M. Fremal peut nous éclairer à ce sujet ?

La volonté que des publics d'origine et de vécus différents se croisent me semble une très bonne chose et je souhaite voir ce genre d'initiatives se développer.

M. Roekens : Page 6, je constate une saturation sensible des projets de soutien à la scolarité. Il y a une liste d'attente de 393 enfants qui attendent une place. Quelles sont nos pistes pour diminuer ce nombre ?

M. le Président : Il y a des pistes, dont le soutien que l'on apporte avec le dossier qui arrive juste après avec le FIPI communal, nous essayons d'apporter des moyens supplémentaires. L'autre piste qui est soulevée par l'échevinat de la jeunesse, c'est d'apporter du soutien à la scolarité à partir des maisons de jeunes. Il existe déjà au Caveau et l'idée est d'apporter du renfort avec du personnel *ad hoc*.

Ce sont des travaux en cours, nous y reviendrons dans les prochaines semaines.

Pour répondre à Mme Genot, les enfants qui ne sont pas inscrits aux registres de la population ne bénéficient pas des allocations.

Un travail est également mené à partir de la Région afin d'identifier les situations au sein des écoles. Nous avons récemment désigné un gestionnaire au niveau communal qui sera l'interlocuteur privilégié à ce sujet. Un des problèmes que nous avons identifié concerne des enfants qui échappent au radar, qui ne vont pas à l'école.

Nos associations font un travail incroyable, mais les moyens sont limités.

M. Fremal : Les allocations familiales font partie de la sécurité sociale.

Mme Genot : Nous avons à plusieurs reprises fait la demande que nos clubs de jeunes deviennent des maisons de jeunes. Si nous obtenons l'agrément auprès de la fédération Wallonie-Bruxelles, nous obtiendrions 4 emplois par maison de jeunes.

M. le Président : Objectivement, il s'agit d'un choix politique. Lorsque vous dites que, parce que nous ne sommes pas reconnus par une autorité supérieure, la qualité n'est pas garantie, je ne suis pas d'accord.

Le diagnostic qui a été réalisé par le service de la jeunesse avec l'appui du service de Prévention est qu'il faut un renfort avec des enseignants qui sont qualifiés.

Nous avons lancé le groupe de travail et attendons les conclusions.

Mme Genot : Via la reconnaissance, nous aurions 12 emplois supplémentaires ainsi que 300.000 euros, au minimum. Je vois mal comment on pourrait faire mieux en s'en privant.

M. le Président : Dans notre déclaration de politique générale, nous n'avions pas prévu cette priorité. Il s'agit néanmoins d'un sujet qui, à un moment donné, pourrait faire l'objet d'une réflexion. Je ne dis pas qu'il faut écarter cette possibilité, mais ce n'est pas notre priorité.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

Les points 23 à 27 sont traités simultanément.

23. Subside dans le cadre du FIPI communal 2017 à l'asbl CALAME pour le projet « L'apprentissage du français comme moyen pour la réussite (adulte et jeune) » ; octroi.

24. Subside dans le cadre du FIPI communal 2017 à l'asbl EYAD Maison de Turquie pour le projet « Permanence pour accueil et orientation du public et contribution au travail en réseau associatif pour favoriser un accueil bienveillant de personnes arrivant à Bruxelles » ; octroi.

25. Subside dans le cadre du FIPI communal 2017 à l'asbl La RUELLE pour le projet « Dispositif mobile d'accompagnement d'écoute et d'aide » ; octroi.

26. Subside dans le cadre du FIPI communal 2017 à l'asbl AISSJ pour le projet « Continuum du parascolaire d'intégration notamment des primo arrivants de 6 - 12 ans » ; octroi.

27. Subside dans le cadre du FIPI communal 2017 à l'asbl La VOIX DES FEMMES pour le projet « Guide méthodologique et pédagogique à destination d'un public primo-arrivant » ; octroi.

M. le Président : Tous ces projets ont fait l'objet d'une approbation de la part du Collège qui a discuté avec les différents acteurs.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

28. Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse-ten-Noode – asbl ; Assemblée

générale ; proposition de la candidature d'un nouvel administrateur. Sociaal Vastgoedagentschap van Sint-Joost-ten-Node – vzw ; Algemene vergadering; voorstelling van de kandidatuur van een nieuwe bestuurder.

M. le Président : Mme Patricia de Schutter a démissionné en date du 17 juillet 2017, il est proposé la candidature de Mme Julie de Pauw.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

29. Brulocalis (Association ville & communes de Bruxelles) ; remplacement d'un administrateur au sein du Conseil d'administration ; proposition. Brulocalis (Vereniging stad & gemeenten van Brussel) ; vervanging van een bestuurder in de Bestuursraad ; voorstel.

M. le Président : Je démissionne et la candidature de M. Philippe Boïkete est proposée.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

30. "Mission Locale de Schaerbeek" – Asbl ; Désignation d'un représentant pour le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale; approbation. "Mission Locale de Schaerbeek" – Vzw ; Aanduiding van een vertegenwoordiger voor de Bestuursraad en de Algemene vergadering ; goedkeuring.

M. le Président : Il est ici de tradition de proposer la candidature de quelqu'un de la Mission Locale. La candidature proposée est celle de Adèle Essoh.

Oui/Ja :

Emir Kir, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara.

Approuvé – Aangenomen.

31. Speelstraten ; voorstelling van Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid / Rues réservées au jeu ; proposition de M. Fr. Roekens, Conseiller communal.

M. Roekens : Il ne s'agit pas réellement d'une interpellation, mais d'une proposition de règlement. Il s'agit d'un règlement proposant un cadre légal et logistique pour que des citoyens de Saint-Josse puissent occuper ponctuellement une rue ou un bout de rue pour que leurs enfants puissent y jouer en toute sécurité. Cela existe déjà dans d'autres communes, en Flandre, mais aussi à Bruxelles. Je me suis inspiré de ces règlements existants. Ce sont des règlements qui proposent un cadre et la commune n'organise pas elle-même. Les parents gardent la responsabilité de leurs enfants et la commune ne doit pas organiser de surveillance.

M. le Président : Nous avons fait une première lecture de votre proposition. Celle-ci a soulevé beaucoup de questions et de remarques, notamment par rapport à la responsabilité de chacun. Un système de parrain/marraine est proposé. Ceux-ci surveillent, mais ne sont pas responsables. Cela nous pose question, la politique communale a toujours été d'offrir aux enfants des lieux sécurisés avec un encadrement qualifié, qu'il s'agisse de parcs, de squares, de plaines de jeux ou de garderies.

Je propose d'organiser une commission réunie sur le sujet. Le projet pourra être présenté plus avant et il pourra être répondu aux nombreuses questions qu'il soulève.

M. Roekens : J'accepte la proposition et suggérerai d'inviter ou de contacter des responsables des communes de Saint-Gilles et Anderlecht qui utilisent déjà ce règlement.

M. le Président : Je propose que l'on tienne une première commission où vous présentez le sujet et lors de laquelle nous déciderons des intervenants à inviter lors de la commission suivante.

32. Sint-Joost : Gratis naschoolse opvang voor kinderen franstalig onderwijs, betalend voor nederlandstalig onderwijs ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Le point 32 a été traité lors du point 13 (travaux budgétaires).

Les points 33 à 35 sont traités simultanément.

33. Piramidezaal niet meer te koop ? ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

34. Salle Pyramide : revirement électoraliste ? ; interpellation introduite par M. Geoffroy Clerckx, Conseiller communal. (Complémentaire)

35. Pyramide Rogier... Le retour du Pharaon ? ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Roekens : De gemeentelijke piramidezaal onder het Rogierplein staat al enkele jaren in de uitverkoop. In een artikel in La Capitale informeert de Burgmeester ons echter dat de zaal niet meer te koop staat en dat de gemeente de renovatie en uitbating wil bestuderen door middel van een studie. Er zou ook bij het gewest worden aangeklopt voor financiering.

Ecolo-Groen pleitte er al jaren voor om de zaal niet zomaar te verkopen. Het is immers één van de weinige geschikte locaties in de hoofdstad voor een polyvalente feestzaal waarbij de overlast voor buurtbewoners beperkt blijft.

Vragen :

Wat is de reden voor de plotse meningsverandering? Zijn er onderhandelingen geweest met geïnteresseerde kopers ? Zijn deze afgesprongen en zo ja waarom ?

Op hoeveel euro raamt de gemeente de kosten voor een renovatie van de zaal? Zijn er gesprekken met het gewest voor een eventuele financiering? Wat zou de functie van de zaal worden? Hoe zal deze uitgebaat worden ?

M. Clerckx : Par la presse, nous venons d'apprendre le revirement de la commune à propos de la salle Pyramide, sous la place Rogier.

Après avoir annoncé à plusieurs reprises et encore récemment (2016) vouloir à juste titre vendre la salle de 3500 m² afin de faire rentrer de l'argent dans les caisses communales, le Bourgmestre de St-Josse vient d'annoncer que les autorités communales souhaitaient garder et rénover les lieux pour en faire une salle de fêtes pour les habitants et pour des événements internationaux.

Pareil revirement à un peu plus d'un an des élections pose de nombreuses questions :

- 1) Confirmez-vous que la commune veut garder et rénover cette salle sur fonds propres ?
- 2) Avez-vous déjà une idée, même à la très grosse louche, du paquet de millions d'euros qui vont être nécessaires, sachant que vous prévoyez déjà 300.000 euros rien que pour l'étude ?
- 3) Confirmez-vous que la commune a l'intention de gérer cette salle une fois rénovée plutôt que d'en confier la gestion à un concessionnaire privé, alors que la gestion d'une salle de fêtes et d'événements n'est pas du tout le métier d'une commune, certainement d'une petite commune comme St-Josse qui n'a ni le know-how ni les ressources humaines pour cela ?
- 4) Avez-vous une conception insulaire de St-Josse qui serait une petite île de 1,1 km² entourée d'eau infestée de requins qui empêcheraient ses habitants de faire quelques kilomètres au risque de se faire dévorer pour faire la fête dans une des nombreuses salles existantes aux alentours ?
- 5) Ne pensez-vous pas que vous faites une concurrence déloyale à ces salles privées situées à quelques km à la ronde, celles-ci n'ayant pas eu la chance de bénéficier de millions d'euros d'argent public pour leur création et ne pouvant pas pratiquer des tarifs aussi attractifs que les pouvoirs publics ?
- 6) La situation financière de la commune s'est-elle vraiment soudainement améliorée comme vous le prétendez ? Si c'est le cas, ne pensez-vous pas que ces millions d'euros seraient mieux utilisés dans des domaines plus essentiels pour les habitants comme nos écoles, par exemple, afin d'en faire les plus belles et les mieux équipées du pays et donner un coup de pouce indispensable à nos enfants et nos jeunes, plutôt que d'offrir du pain et des jeux à une partie de la population ?
- 7) Ou bien est-ce l'approche des élections communales qui expliquerait ce revirement soudain de la position du Collège des Bourgmestres et Echevins, ce projet visant clairement un électorat particulier potentiellement sensible à ce genre de carotte ?

M. Balsat : Alors que l'on croyait la vente des entrailles de la place Rogier

définitivement entérinée compte tenu du désintérêt mainte fois exprimé par notre bourgmestre, ce dernier vient nous surprendre une nouvelle fois via la presse locale en nous annonçant vouloir finalement rouvrir l'espace de 3500 m²...

Quelles sont les véritables raisons qui poussent aujourd'hui le Collège à vouloir finalement conserver cette salle ? Qui en sera le véritable gestionnaire ? A quoi sera-t-elle réellement affectée ? Qui pourra bénéficier de l'accès à l'espace ?

M. le Président : Avec la rénovation de la Place qui se termine enfin, il aurait été dommage pour la Commune de se séparer de la possibilité de jouir de plus de 3.000 m² de surface, cumulée à la surface de la Place elle-même, à deux pas de l'hyper-centre-ville de Bruxelles. C'est une position stratégique, au milieu de la zone qui vient récemment d'être reconnue comme touristique à l'initiative du Collège. C'est un lieu qui peut permettre à la commune de rayonner au cœur de la capitale et du pays.

Cela est désormais possible au regard de la situation financière de la Commune qui est en avance sur le planning et les échéances que nous nous étions fixées. Vous vous souviendrez qu'en début de législature nous avons fixé 2018 comme cap pour l'équilibre budgétaire. Nous sommes déjà parvenus à l'équilibre. Le budget qui vous a été présenté tout à l'heure poursuit cette amélioration.

La polyvalence de l'espace futur doit permettre à celui-ci d'être utilisé par la Commune pour répondre à des demandes. Nous travaillerons avec le privé, avec des salons, des séances de formation, des meetings. Nous sommes sur une place internationale, avec des hôtels d'un certain standing, c'est un lieu qui s'y prête. Il y a par ailleurs les nombreuses demandes de la commune elle-même : fête du personnel, présentations publiques et celles des habitants : fêtes privées, mariages, ...

En ce qui concerne les coûts de la rénovation, une analyse sera prochainement lancée. Nous avons prévu 300.000 euros pour lancer les études, répartis sur 3 articles pour permettre les affectations suivantes : salle de conférence, locaux pour l'administration, salle de fêtes.

Au vu de ce qui précède, cet ensemble pourrait donc être regroupé sous le terme générique de "salles polyvalentes", l'idée est de créer des salles polyvalentes et pas une affectation unique.

Concernant le coût, on peut l'estimer à partir de l'étude. Le montant total devrait être de l'ordre de dix fois le coût de celle-ci. Il s'agit d'une estimation, c'est l'étude qui nous apportera ces éléments de réponse. Ce montant est sans doute légèrement sous-évalué, mais c'est justement l'étude qui le dira.

Il n'y a aucune discussion avancée à ce stade avec un opérateur public, voire privé. Par rapport au financement de travaux, nous n'excluons pas la possibilité d'obtenir un financement public. J'ai proposé à la Région d'intégrer ce projet dans le contrat de rénovation urbaine. Ceci a malheureusement été refusé. Nous poursuivons la recherche de subventions afin d'atténuer la participation de la commune.

La gestion de salle sera communale, c'est notre ambition. Nous estimons que ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons parfois mieux que des partenaires externes. Le passé nous a montré que laisser la gestion de la salle à un sous-traitant ne permettait pas une meilleure gestion et c'est la raison pour laquelle la commune gèrera seule cet espace. C'est une volonté communale.

Au niveau des autres questions, concernant la conception insulaire, si c'est pour dire que Saint Josse a de l'ambition pour ses habitants alors oui nous sommes les derniers Gaulois de la défense du service public. Nous avons vu les dysfonctionnements des sous-traitants et nous souhaitons gérer nous-mêmes nos bâtiments publics.

Nous n'avons pas vocation à concurrencer les salles existantes, car nous ciblons un public différent qui a des attentes différentes.

Franchement M. Clerckx, je sais que vous êtes un grand défenseur du libéralisme, mais en quoi mettre à disposition une salle polyvalente pour ses habitants fait de nous des communistes ou des insulaires ? Ce projet bénéficiera à toute la population tennodoise, mais aussi au grand public, qu'il s'agisse des salons, des séminaires, nous souhaitons également avoir une vocation internationale.

Et ce n'est pas tout, les habitants bénéficieront également d'une toute nouvelle maison des cultures rue Scailquin dont les travaux débutent. Avec là également, un projet culturel ambitieux et avec de la cohésion sociale.

C'est une politique assumée de rendre aux citoyens un peu de leur pouvoir d'achat et s'ils peuvent louer une salle communale un peu moins chère alors c'est déjà ça de gagné.

Et non M. Clerckx, un projet ne se fait pas au détriment d'un autre. Nous continuons à investir dans nos écoles, dans crèches. Pour ne citer que les écoles, nous investissons actuellement au Lycée Guy Cudell dans un nouveau système de chaufferie et nous réalisons une extension du bâtiment de l'école Arc en ciel. Nous agrandissons les classes ainsi que la cour de récréation pour un plus grand confort de nos élèves.

Enfin, je porte à votre connaissance que je viens de signer au nom de la commune l'acte d'achat pour le couvent situé rue de l'Abondance. C'est un acte important, fondateur, la transaction est de 2.500.000 euros subsidiés à hauteur de 60 % par la communauté française. Cette opération est essentielle si nous souhaitons continuer à rénover nos infrastructures scolaires. Nous avons besoin d'un bâtiment permettant d'accueillir des enfants au moment où nous faisons des travaux dans leur école. Ce bâtiment, nous l'avons et c'est pour cela que nous pourrons faire des travaux à l'école Arc en ciel. Une fois ceux-ci terminés, nous aurons des possibilités pour la Nouvelle Ecole. Je rappelle que dans le contrat de quartier de la Nouvelle école, c'est le fédéral qui devait réaliser le projet. Il vient de nous passer la main.

M. Roekens : Je trouve l'argument budgétaire un peu étrange. Il y a quelques années, vous nous avez proposé une liste de bâtiments à vendre afin de rationaliser le parc immobilier communal. Nous n'avons pas rationalisé, aucun bâtiment n'a été vendu et nous en avons acquis d'autres.

Pour en revenir au projet, si je comprends bien, on souhaite marier deux fonctions, dont celle de salle de fêtes pour la population. Je pense effectivement qu'il y a un manque criant à Bruxelles de salles abordables. Mais, celle-ci est entourée d'hôtels et il y a également la fonction de centre de congrès. Je vois difficilement comment peut-on marier ces deux publics. Une expertise est nécessaire dans la gestion, je ne suis pas persuadé que la commune y parvient seule. Je souhaiterais un projet un plus construit.

M. le Président : Je ne vois pas pourquoi vous avancez que l'argument budgétaire n'a pas de sens. En début de législature, nous avons décidé de réaliser un travail sur les frais de fonctionnement. Il y avait eu énormément d'achats immobiliers au cours de la législature précédente. Certains ont mené à des problèmes de contentieux. Nous avons

décidé à ce moment de procéder à la rationalisation du patrimoine de la commune afin d'éviter des charges trop importantes et également afin d'avoir du *cash flow*. Nous avons commencé ce travail, mais, depuis, nous avons une nette amélioration de la situation financière et budgétaire de la commune. L'assainissement budgétaire de la commune est chose faite.

Lorsque nous avons mis le bien en vente, nous avons eu des contacts informels, mais n'avons eu aucune proposition concrète. Aujourd'hui, l'aménagement de la place Rogier est en passe d'être achevé. Nous pensons que nous pouvons changer de cartes, voici ce qui motive notre choix.

Quant à notre capacité à gérer cette salle, nous y croyons et allons nous entourer d'experts et le ferons en interne. Pourquoi ? Nous essayons d'éviter l'externalisation des projets. En gérant en interne, les comptes seront présentés ici. Nous souhaitons travailler dans la plus grande transparence.

Nous pensons que nous avons les capacités, tant pour la maison des cultures que pour ces futures salles polyvalentes. Nous nous ferons aider par les gens qui ont les compétences requises.

Mme Genot : Je pense qu'avoir une salle de fêtes accessible en plein cœur de la ville peut être une bonne chose. Je regrette qu'on ait laissé la salle se dégrader pendant 10 ans avant de réaliser ce projet. Au niveau de la capacité de la commune à gérer la salle, nous avons acquis la salle Wauwermans et rien ne s'y passe. La situation financière de la commune ne s'est pas améliorée, vous avez hérité d'une commune qui avait un boni cumulé de 11 millions d'euros, celui-ci a fondu à quatre millions. Allons vers ce projet, mais ne nous précipitons pas. Nous ne sommes pas contre le fait d'investir, mais nous souhaitons des plans clairs lors de tels investissements.

36. Interpellation de Dorah ILUNGA à M. Philippe BOIKETE, Échevin de l'Informatique concernant «Nouvelles adresses mails, nouveau site internet : quelles sont les changements pour la rentrée sur le plan informatique» au Conseil communal du 4 septembre 2017. (Complémentaire)

Mme Ilunga : Il y a quelques mois, la commune annonçait l'arrivée du wifi place St-Josse. Nous avons récemment reçu un courrier nous indiquant un changement de nos adresses mails communales. Passage de @stjosse.irisnet.be à @sjtn.brussels. Le site internet communal a également changé d'adresse.

En tant qu'échevin de l'informatique pouvez-vous nous dire s'il y aura d'autres changements au niveau informatique lors de cette rentrée ?

Ces changements permettront-ils d'améliorer le cadre de travail des agents communaux ?

M. Boïkete : Nous nous employons depuis un certain temps à offrir des outils de travail modernes à nos agents. Nous sommes effectivement passés de la signature irisnet.be à .brussels pour les adresses internet. Nous avons également un nouvel environnement webmail. Celui-ci offre une plus grande capacité de stockage aux agents communaux, offre plus de fonctionnalités et est plus intuitif.

Tout ceci s'inscrit dans une évolution qui a commencé avec le wifi et qui s'est poursuivie

avec l'arrivée du *voice over ip* au niveau de la téléphonie.

La prochaine étape est le remplacement de l'ensemble des postes informatiques au sein de l'administration communale. Nous allons passer de petits écrans avec de grandes tours à de grands écrans avec des petites tours. Nous allons également changer de système d'exploitation et passer à la virtualisation des serveurs.

37. Interpellation de M. Luc FREMAL concernant « le relogement des familles suite à l'évacuation de l'église du Gesu : état de la situation » au Conseil communal du 4 septembre 2017. (Complémentaire)

M. Fremal : Le 4 novembre 2013 avait lieu au petit matin l'évacuation des derniers occupants de l'église du GESU. Un centre de crise a installé pour accueillir ces personnes et les accompagner administrativement. Dans les jours qui ont suivi cette évacuation, plusieurs communes, dont la commune de St-Josse ont décidé de mettre des logements à disposition pour accueillir ces familles.

La commune de Saint-Josse ainsi que son CPAS ont mis plusieurs logements à disposition de ces familles.

Cela fera bientôt quatre ans que cette évacuation a eu lieu.

Que sont devenues ces familles aujourd'hui ?

M. Boïkete, échevin du logement : Le lendemain de l'évacuation du Gesu, 119 personnes se sont effectivement présentées au centre de crise. Sur ces 119 personnes, 56 personnes, soit 12 ménages, se sont vues proposer un logement par la commune. Neuf ménages ont finalement été relogés sur la commune de Saint-Josse, 3 ménages ayant refusé. Cela correspond à 46 personnes avec 8 ménages dans des logements communaux et un au sein d'un logement du CPAS.

À ce jour, 5 ménages soit 33 personnes occupent encore aujourd'hui un logement communal. Deux départs se sont faits sur base volontaire et deux autres sur base d'une décision de justice.

Douze logements ont également été mis à disposition par le Ministre régional du logement pour des anciens occupants du Gesu. Deux associations ont été mandatées à cet effet : La Strada et la Fébul

Pour ce qui est de Saint-Josse, un suivi a été mis en place. Celui-ci comportait différentes dimensions : administratif, scolaire, logement et financier.

Au niveau administratif, il s'est agi de régulariser toute une série de situations administratives complexes. Ce travail a été réalisé, 7 ménages parmi les 9 ayant été suivis ont fait l'objet d'une régularisation qui leur a permis d'ouvrir un certain nombre de droits. Pour deux ménages, cela n'a pas été possible.

Sur le plan scolaire, tous les enfants qui occupaient des logements communaux ont été scolarisés. Ce qui n'était pas nécessairement le cas lorsqu'ils occupaient le GESU.

Sur le plan du logement, 7 ménages ont vu leur convention d'occupation précaire transformée en contrat de bail. D'une indemnité d'occupation, ils sont passés à un loyer suivant la grille AIS.

Au niveau des revenus, la régularisation administrative a permis à toutes les familles qui avaient des enfants de pouvoir accéder au droit aux allocations familiales. Aujourd'hui, au sein de toutes les familles occupant un logement communal, au moins une personne travaille.

M. Balsat : Vous parlez d'évacuation, il s'agit à mon sens d'une expulsion musclée. Cette période a été tragique et humiliante pour notre commune.

38. Commémoration du 21 juillet... quand l'indécence rime avec humiliation ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Comme à l'accoutumée, l'organisation de la cérémonie d'hommage aux femmes et aux hommes tombés pour la patrie a tourné au ridicule. Comme notre bourgmestre, le préposé à l'interprétation de l'hymne national était aux abonnés absents. La voix salvatrice d'une tennodoise présente aura cependant permis d'éviter que l'humiliation ne soit trop conséquente... Que penser dès lors de l'état désastreux du monument commémoratif sujet à l'indignation...

Pourquoi notre bourgmestre snobe-t-il quasi systématiquement cet événement ? Pourquoi n'y avait-il pas de trompettiste pour célébrer la Brabançonne ? Pourquoi n'y a-t-il plus de discours protocolaire ? Pourquoi ce monument est-il laissé à l'abandon ?

M. le Président : La commune de Saint-Josse a toujours été représentée par un membre du Collège lors des commémorations des anciens combattants et a toujours été très attentive aux demandes et aux besoins de ses anciens combattants.

Ainsi lorsque le drapeau de la section a été abimé, la commune a été aux côtés de nos anciens combattants et a fait le nécessaire pour leur en procurer un nouveau et c'était avec un immense honneur que nous leur en avons fait don d'un tout nouveau drapeau patriotique tricolore avec broderie.

Pas plus tard qu'il y a une semaine, je me suis rendu au 1^{er} septembre à la colonne du Congrès pour représenter la commune aux côtés des anciens combattants, de leurs enfants et de leurs proches. Une seule autre commune était représentée.

Concernant le monument, j'ai demandé à nos services d'analyser la situation afin d'y amener la meilleure suite.

M. Roekens : À propos du monument, j'avais interpellé à ce sujet. En fait, les noms des anciens combattants se trouvaient sur des plaques en cuivre qui ont été dérobées. Elles ont été remplacées par des reproductions adhésives, mais celles-ci ont mal vécu.

39. Justice de paix... le début de la fin ? ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Depuis le début de la législature, l'opposition n'a eu de cesse de mettre en garde la majorité sur l'état dramatique du bâtiment hébergeant la justice de paix. Et sur les conséquences de sa fermeture. Depuis le début du mois d'août, c'est hélas chose sur demande expresse du Président du tribunal de première instance... J'apprends entretemps que la commune héberge provisoirement les services de la justice de Paix.

Pourquoi la commune a-t-elle attendu avant de prendre les choses au sérieux et entreprendre des mesures de sécurisation d'un bâtiment lui appartenant ? Quid de l'affectation du plateau situé avenue de l'Astronomie promis à l'accueil de la justice de paix ? Quels sont les contacts de la commune avec le Ministre de la Justice ? N'y a-t-il pas une volonté cachée de condamner le canton de St-Josse ?

M. le Président : La commune a toujours souhaité permettre au juge, aux greffiers et aux justiciables de travailler et d'être servis dans des locaux salubres et adaptés or, comme vous le rappeliez le bâtiment est fort délabré et toute réparation serait comme un emplâtre sur une jambe de bois. Le bâtiment nécessite en effet de grosses réparations.

En ce qui concerne la salubrité et la sécurité des lieux, notre service des travaux publics a constaté des infiltrations d'eau provenant du toit qui causent les dégâts suivants : gondolement et fissures du faux plafond des WC publics ; détérioration du plancher du deuxième étage.

Les syndicalistes de la commune dont les bureaux se trouvaient sous ce plancher ont été relogés dans d'autres bâtiments communaux et les lieux ont été confinés et sont interdits d'accès à toutes personnes non dûment autorisées vu le danger d'effondrement du faux plafond qui est gorgé d'eau.

La commune a ainsi immédiatement sécurisé les lieux de manière provisoire par l'interdiction de l'usage des bureaux du premier étage ainsi que les wc se trouvant au deuxième étage.

Dans un second temps il conviendra de réaliser des travaux plus conséquents de rénovation complète qui incluront la stabilité des zones fissurées par le remplacement de toute la toiture et la pose de nouveaux planchers.

En ma qualité de député fédéral, j'ai interpellé au Parlement les 27 avril 2016 et 22 février 2017 le ministre de la Justice et le 8 mars 2017 le ministre en charge de la régie des bâtiments.

Il ressort des réponses du gouvernement fédéral que déjà « fin 2015, début 2016 une nouvelle prospection du marché locatif a été entamée afin d'accueillir la justice de paix de Saint-Josse, les négociations avec les propriétaires sont en cours ».

Koen Geens indique également que « compte tenu de la nouvelle loi de 2014 en vertu de laquelle l'autorité fédérale est devenue responsable de l'hébergement des justices de paix, il a été rapidement décidé de quitter le bâtiment actuel. »

Dans son courrier du 20 juin 2016, le Ministre Geens prévient « qu'il faut tenir compte d'un délai d'au moins 6 mois avant que les services de la justice de paix puissent être intégrés dans l'immeuble pressenti »

La régie des bâtiments nous écrivait le 29 novembre 2016 que « les négociations visant à héberger les services dans le bâtiment situé avenue de l'Astronomie 27 pourraient aboutir sous peu... Nous souhaiterions prévoir le déménagement de la justice de paix pour le début du mois de juin 2017 »

En date du 4 août 2017, les services de l'inspection du bien-être au travail du SPF

Emploi ont effectué une visite de la justice de paix et ont décidé de mettre les scellés aux bâtiments.

Depuis lors les justiciables ne peuvent plus se rendre auprès de leur justice de paix. Ce 30 août 2017, la commune a fait visiter plusieurs biens communaux au juge de paix ainsi qu'à sa greffière. Nous avons convenu que les audiences se feraient à partir du 4 septembre 2017 à la salle du Conseil située dans la Maison communale. Ce matin s'est donc tenue la première audience ici, là où nous nous trouvons. L'ensemble du personnel du greffe a quant à lui été transféré dans la salle de réunion à l'avenue des Arts 9.

Le souhait de la commune est de conserver notre justice de paix sur le territoire communal de Saint-Josse et c'est le discours que je tiendrai demain au Ministre de la Justice, Koen Geens, que je rencontrerai à 11h. En lui demandant qu'il honore l'engagement qu'il a pris avec M. Jambon, à savoir, de faire en sorte que le conseil des ministres approuve une décision pour le transfert de la justice de Paix vers le 27 avenue de l'Astronomie.

40. Élections communales 2018... qui aux commandes pour l'organisation ? ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Un récent courrier adressé au Collège des bourgmestres et échevins de notre commune par le Juge de Paix de Saint-Josse le 30 juin dernier interpelle à plus d'un titre sur la bonne marche de l'organisation des prochaines élections communales. Une décision du Collège en mars 2017 fixant un organigramme sur la composition de la cellule affaires électorales vient conforter cette inquiétude.

Pourquoi la responsable du département démographie ne chapeaute-t-elle plus, comme par le passé, cette cellule ? Sur quels critères objectifs la nouvelle cellule a-t-elle été constituée ? Pourquoi les recommandations du Juge de Paix qui dispose des prérogatives légales en matière d'organisation ne sont-elles pas suivies d'effet ?

M. le Président : Par sa décision du 21 mars 2017, le Collège communal a désigné les membres du service des affaires électorales, chargés d'organiser et de préparer les prochaines élections, mais aussi de rédiger des procédures permettant d'organiser les futures élections dans les meilleures conditions, puisque le temps passe et, avec lui, les personnes et l'expérience.

C'est donc dans ce dessein que la cellule est désormais composée d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des représentants du service démographie, juridique, des informaticiens et également des supports administratifs.

Le 30 juin dernier, un courrier du Juge du Paix a effectivement été adressé au Collège communal et formulait le souhait de voir certaines personnes désignées comme interlocuteurs au sein de l'administration communale.

Il lui a donc été répondu que deux des trois personnes mentionnées faisaient déjà partie du service des affaires électorales.

En outre, la volonté du Collège communal est d'améliorer encore le service notamment en précisant une procédure claire reprenant les différentes étapes d'organisation d'une élection. La désignation des juristes est donc justifiée non seulement en raison du caractère éminemment juridique de la matière, mais aussi afin de rédiger une procédure

d'organisation qui facilitera la tenue des élections futures.

Enfin, il convient de rappeler que la mise sur pied de ce service devenait plus que nécessaire en raison de deux courriers de la Région de Bruxelles-Capitale : un premier daté du 13 février 2017 et invitant la Commune de Saint-Josse à participer au groupe de travail consacré aux élections, ainsi qu'un deuxième, daté du 24 mai, relatif à la projection démographique tennodoise en vue des élections de 2030 et à la commande groupée du matériel nécessaire à l'organisation des élections.

C'est donc afin de pouvoir entamer le travail de préparation des élections sans tarder que le Collège a créé le service des affaires électorales et que le Conseil communal, par sa décision du 19 juin 2017, a voté un crédit budgétaire relatif à l'acquisition de matériel électoral.

J'espère vous avoir éclairé sur le suivi des affaires électorales et le sérieux de l'équipe qui compose ce service.

41. Interpellation de M. Thierry BALSAT concernant « Administration communale – Service population... quid des procédures caisses ? » au Conseil communal du 4 septembre 2017.

M. Balsat : La disparition d'une enveloppe contenant une somme avoisinant les 700 euros aura notamment mis en évidence le 6 juin dernier l'absence de toute procédure dans la réception et dans la remise des caisses en début et en fin de journée par les employés communaux. Depuis, plainte a été dressée à l'encontre de la commune par un employé s'estimant accusé à tort en renvoyant la responsabilité de son chef service qui en l'espèce est très clairement engagée...

Pourquoi aucune procédure n'est mise ou n'a été mise en place pour éviter ce genre de situation ? Quels sont les moyens de contrôles mis en place pour vérifier les encodages caisse (encaissement, annulation, *etc.*) effectués par le personnel ? Quid des contrôles effectués par le département comptabilité ? Pourquoi utilise-t-on un ordre de recouvrement et une non-valeur pour justifier des trous de caisse ?

M. le Président : En ce qui concerne la procédure, avant de tirer des conclusions hâtives, je vais informer les membres du Conseil de la manière dont les choses se font :

Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a un fond de caisse de 50 euros par agent. Cet agent est contrôlé par un responsable de caisse au début de chaque service. À la fin de la journée les différents agents vont déposer la recette journalière au responsable caisse.

Le gestionnaire caisse peut voir à tout moment de la journée l'état de la caisse tant la sienne que celle de ces collègues via le système informatisé de la caisse. Le gestionnaire peut à tout moment demander à vérifier physiquement la caisse d'un agent.

Lorsque l'agent preste un service : commande d'un passeport, d'une carte d'identité *etc.*, il doit encoder dans l'ordinateur, dans le système caisse, le mode de paiement : cash, bancontact ou virement et il coche la manière dont l'agent a perçu l'argent. Le plus souvent, au guichet, il s'agit de cash ou bancontact.

Le système caisse permet de voir exactement ce qui a été commandé. L'agent est

responsable de ce qu'il coche devant son écran. S'il coche « cash », il doit retrouver ce montant dans sa caisse en fin de journée.

En ce qui concerne le contrôle, il y a un triple contrôle :

- l'agent lui-même
- le gestionnaire de caisse
- le supérieur hiérarchique
- les services du receveur communal qui disposent également du système caisse informatisé pour l'ensemble des départements démographie : population, Europe, état civil, étranger.

Le gestionnaire de la caisse de chaque département dépose les ordres de recouvrement hebdomadairement aux services du receveur. Ces ordres de recouvrement reflètent l'état de la recette totale de la semaine.

Si l'agent oublie d'aller déposer, les services de la caisse interpellent l'agent en question et lui demandent des comptes et d'établir les ordres de recouvrement et d'apporter l'argent s'il y a du cash.

En ce qui concerne votre dernière question, un ordre de recouvrement est établi afin de constater comptablement la recette. Exemple, si on a fait 300 euros sur la semaine, on fait un ordre de recouvrement de 300 euros et en termes comptables, l'ordre de recouvrement s'intitule un droit constaté.

Une non-valeur est une décision du Collège destinée à annuler une recette.

Suivent les questions d'actualité.

42. Dépôts clandestins ; question d'actualité introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Mme Genot : Il y a de cela quelques années, nous avons lancé un plan propreté que nous avons soutenu. Dans un premier il s'agissait d'engager des balayeurs, de leur permettre de travailler de 7 à 22h, d'être plus nombreux. On l'a vu, dans un certain nombre de rues de la commune, les trottoirs sont devenus plus propres. Des investissements en matériel ont été réalisés ainsi que de la sensibilisation de la population.

Un dernier volet au plan propreté était prévu, après la sensibilisation, il était également question de sanctionner les dépôts clandestins. Lorsque l'on voit les trottoirs ces derniers temps, on a l'impression que le signal n'a clairement pas été perçu, les dépôts clandestins sont de plus en plus nombreux. D'autres communes attrapent des contrevenants en flagrant délit, notamment grâce à des caméras bien placées aux endroits de dépôts clandestins. Quand est-ce que Saint-Josse s'y mettra sérieusement ?

M. le Président : Le plan propreté mis en place fonctionne très bien. La seule difficulté que nous ayons actuellement est la relation avec Bruxelles Propreté. Vous parlez de déchets sur le trottoir le matin, je le constate également. Lorsque Bruxelles Propreté a modifié le jour de ramassage des sacs, ils nous ont dit que trois mois seraient nécessaires pour l'adaptation. Il arrive fréquemment que Bruxelles Propreté oublie de ramasser les déchets dans une rue. Nous les avertissons alors immédiatement. Cependant, entretemps, les poubelles restent dans la rue. Lorsqu'il s'agit d'une rue

entière, comme récemment rue Potagère, nous ne pouvons pas nous permettre de ramasser l'entièreté de ces déchets à la place de Bruxelles Propreté, ceci représente un coût trop important lorsque nous ramenons les déchets.

Par ailleurs, nous réalisons au minimum une opération « trash » par mois avec la zone de police.

43. Mirano ; question d'actualité introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Depuis 2 mois, on dort paisiblement chaussée de Louvain. J'entends que le Mirano aurait changé de main. Est-ce que le Mirano va redevenir une discothèque ? Si oui, ont-ils obtenu un nouveau permis d'environnement.

M. le Président : Il y a effectivement un nouveau propriétaire effectuant la même activité. Sur la question du permis d'environnement, je ne sais pas vous répondre. Lorsque vous êtes une société, que vous reprenez une exploitation qui nécessite un permis d'environnement et que celui-ci est en cours, il ne doit pas être renouvelé. En ce qui concerne ce permis, l'autorité compétente est Bruxelles environnement.

44. Bâtiment rue Wauwermans ; question d'actualité introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : J'ai lu tout à l'heure dans les décisions du Collège que le bâtiment de la rue Wauwermans sera affecté à la maison de jeunes « le petit Boule ». Dans quelles conditions les enfants entreront, avez-vous envisagé une rénovation ?

M. le Président : La réponse est très simple, nous avons demandé à nos techniciens de réaliser un rapport d'étude afin d'analyser les travaux que cela occasionnerait pour rendre la salle opérationnelle.

Nous attendons ce rapport et le Collège se positionnera sur cette base.

Fin de la séance publique à 22h51